

Formulaire d'Inscription et règlement des Activités Péricolaires pour l'année scolaire 2016/2017 SECONDAIRE
--

L'acceptation de ces conditions est obligatoire pour une inscription aux activités péricolaires. Ce formulaire d'inscription comporte trois pages à parapher et doit parvenir dûment complété et signé à la coordinatrice des APS dans son intégralité pour que l'inscription soit effective.

Calendrier des activités

Premier semestre : 19 septembre 2016 – 17 février 2017

Deuxième semestre : 6 mars 2017 – 7 juillet 2017

Inscription

Entre le 30 août 2016 et le 16 septembre (retour du formulaire d'inscription par courriel ou au secrétariat).

En cas d'arrivée tardive dans l'établissement, l'inscription aux activités péricolaires peut se faire dans les 15 premiers jours suivant l'arrivée, en fonction des places disponibles.

L'activité n'aura lieu que si le nombre d'inscrit·e·s est suffisant.

Les factures seront établies après confirmation du maintien de l'atelier.

Préciser en référence du virement : nom et prénom de l'enfant, classe, activité(s) choisie(s).

Merci de ne pas procéder au virement avant réception de la facture.

Il est possible d'effectuer un paiement en 2 virements (à l'inscription et 15 jours avant le démarrage du deuxième semestre des APS).

Annulation d'inscription et modalités de remboursement

Aucun remboursement ne sera accepté, excepté pour raisons médicales à partir de la 2^e semaine de maladie (sur production d'un certificat médical). Au-delà de 3 séances annulées par le LFD (absence de l'intervenant ou intempéries), nous procédons au remboursement de chaque nouvelle séance annulée. **Les remboursements seront effectués à la fin du premier et du deuxième semestre de l'année scolaire.**

Frais d'inscription (entourer les montants correspondant aux inscriptions)

Ateliers Catégorie A	Année	270 €
	Semestre	144 €
Ateliers Catégorie B	Année	378 €
	Semestre	207 €

Règlement

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique aux activités péricolaires. Toute infraction au règlement de l'école pourra mener à une exclusion de l'activité péricolaire.

N.B : Si votre enfant ne peut exceptionnellement pas participer à un atelier, merci de bien vouloir en faire part à Mme Hallier avant l'atelier par écrit.

Contact

Pour toute question concernant les activités péricolaires, vous pouvez contacter la coordinatrice **Mme Hallier** au bureau de la vie scolaire, à l'adresse ihallier@lfd.de, ou au 0211 610 07 95 25 .

Inscription de l'élève (nom, prénom et classe)

.....

Remarques particulières (Allergies ou autre)

.....

ATELIERS :

Catégorie A :

- Football : Jeudi 16h-17h30 (6ème)
- Création textile (en anglais) : Jeudi 16h-17h30 (6ème)

Catégorie B :

- Photographie (en anglais) : Mercredi 16h-17h30 (5ème)
 - Escrime (en anglais) : Mercredi 15h30 – 16h30 (5ème)
 - Zumba (en allemand) : Jeudi 16h-17h30 (6ème)
- .

.....

Lu et approuvé
Gelesen und genehmigt

Lieu et date :
Ort und Datum :

Signature :
Unterschrift :

Le lieu de la juridiction compétente est Düsseldorf.
Gerichtsstand ist Düsseldorf.